



• 28 juillet 2025

Seuils d'immigration 2026

Commentaires du CCR

Introduction

<Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) se réjouit d'avoir la chance d'offrir sa contribution dans le cadre de la planification des seuils d'immigration pour 2026 et au-delà. Les seuils d'immigration qui seront annoncés cet automne s'inscrivent dans le contexte des **réductions drastiques** des cibles fixées l'an dernier, ainsi que de l'engagement important pris **dans le discours du Trône** selon lequel le gouvernement est déterminé à « rétablir la confiance des Canadiens et des Canadiennes à l'égard du système d'immigration en y ramenant l'équilibre ».

Le CCR appuie **l'appel à un meilleur équilibre** entre les piliers de l'économie, de la famille et des réfugiés soutenant le système d'immigration. Pour définir comment et pour qui ce rééquilibrage est nécessaire, nous devons tenir compte de nos valeurs et de notre identité en tant que nation accueillante, des innombrables Canadiennes et Canadiens prêts à consacrer leur temps et leurs ressources à l'aide aux réfugiés, et du **contexte humanitaire mondial**, dans le cadre duquel le leadership canadien est cruellement nécessaire.

Actuellement, les seuils d'immigration humanitaire au Canada sont très faibles, ce qui fait que les délais de traitement des demandes de la part des réfugiés sont parmi les plus longs de toutes les catégories, de façon chronique. Ces restrictions disproportionnées compromettent non seulement le bien-être des familles touchées, mais aussi le tissu social et la santé de toute notre société.

La population canadienne attend de nos dirigeants qu'ils bâtissent un avenir inclusif et ouvert à la diversité, fondé sur le respect des droits de la personne et sur la reconnaissance et le soutien des nombreuses façons dont les nouveaux arrivants contribuent à notre société.

1. Réinstallation des réfugiés

Le CCR salue l'engagement du gouvernement, dans son programme électoral, selon lequel, en cette période de montée des conflits et de l'autoritarisme à l'échelle mondiale, le Canada montrera l'exemple là où beaucoup reculent. Le repli des États-Unis dans l'isolationnisme – mettant fin à leur programme de réinstallation des réfugiés, réduisant considérablement l'aide

humanitaire et se retirant des institutions de l'ONU – provoque des ondes de choc de souffrance partout dans le monde.

Alors que les réfugiés sont plus vulnérables que jamais, l'engagement du Canada en matière de réinstallation des réfugiés est d'autant plus nécessaire. Cependant, malgré les importantes capacités de la population canadienne, ses compétences et ses demandes à en faire davantage, nos objectifs sont en baisse. Actuellement, la réinstallation humanitaire ne représente que 9 % des seuils d'immigration au Canada. Un meilleur équilibre est nécessaire.

a. Réfugiés parrainés par le secteur privé

Les seuils d'accueil des réfugiés parrainés par le secteur privé doivent être considérablement augmentés, afin de refléter la capacité et le désir de la population canadienne d'offrir un foyer aux réfugiés.

- Des milliers de Canadiennes et Canadiens sont prêts à accueillir des réfugiés en quête d'un toit, en leur fournissant un logement et un soutien financier. Près de 100 000 personnes ont été parrainées et attendent actuellement le traitement de leur dossier. La population canadienne a la capacité de parrainer beaucoup plus de réfugiés, mais leur générosité est freinée par les faibles seuils d'immigration. Le traitement des demandes de parrainage de Groupes de cinq (G5) a été complètement suspendu pour 2025, et les signataires d'ententes de parrainage sont soumis à des plafonds restrictifs.
- L'année dernière, le gouvernement a procédé à **des coupes drastiques et disproportionnées** dans les seuils de parrainage des réfugiés privés. Cela signifie que la plupart des personnes en attente devront attendre des années supplémentaires, même si nombre d'entre elles se trouvent dans des situations où leur vie est quotidiennement menacée.

b. Réfugiés pris en charge par le gouvernement

Dans l'ensemble, bien qu'aucune nouvelle réduction du nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement n'ait été annoncée l'an dernier, les objectifs pour cette catégorie de réfugiés diminuent depuis la fin de l'initiative spéciale pour l'Afghanistan et seront abaissés à 15 250 cette année. À l'heure où les besoins de réinstallation augmentent considérablement, le Canada ne devrait pas réduire ses engagements envers les réfugiés.

- Les réfugiés pris en charge par le gouvernement comptent parmi les personnes les plus vulnérables, et sont choisies par le HCR en raison de leurs besoins particuliers. Avec le retrait des États-Unis, le HCR compte plus que jamais sur le Canada.
- Le gouvernement fédéral doit assumer le leadership en réinstallation des réfugiés, au nom de toute la population canadienne, en veillant à ce que le nombre de réfugiés soit égal ou supérieur aux efforts des parrains privés.

Recommandations pour la réinstallation des réfugiés :

- Pour atteindre l'objectif d'un meilleur équilibre, les réfugiés réinstallés (réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par le secteur privé) devraient représenter au moins 15 % du total des admissions à des fins d'immigration.
- Augmenter les objectifs d'immigration pour les réfugiés parrainés par le secteur privé à un seuil qui permettra de rattraper les importants retards de traitement et de permettre la soumission de nouvelles demandes G5 à partir de janvier 2026. La suspension actuelle de l'admission des demandes G5 ne doit pas se poursuivre en 2026.
- S'engager à réinstaller au moins 20 000 réfugiés parrainés par le gouvernement par an.

2. Les réfugiés au Canada et leurs familles à l'étranger

Les seuils d'immigration doivent également garantir que les personnes dont la demande d'asile est acceptée au Canada puissent reprendre leur vie en main et retrouver sans délai les membres de leur famille immédiate.

- Les réfugiés attendent des années avant d'obtenir la résidence permanente et de retrouver leur famille – cela les empêche de continuer de vivre leur vie et viole les obligations légales du Canada de réunir les enfants avec leurs parents.
- Les retards vont s'aggraver. L'an dernier, les seuils pour cette catégorie ont été réduits de 31 % – alors que le nombre de demandes augmente, car davantage de demandeurs d'asile sont acceptés. Les délais de traitement actuels pour la réunification familiale des réfugiés sont **de plus de quatre ans**. Compte tenu des seuils d'immigration proposés, un enfant à l'étranger en attente d'être réuni avec un parent récemment admis comme réfugié peut s'attendre à devoir attendre jusqu'en 2030, voire au-delà.

Recommandations :

- Veiller à ce que les cibles pour les « personnes protégées au Canada et les personnes à charge à l'étranger » soient suffisamment élevées pour atteindre des délais de traitement de 12 mois.
- Jusqu'à ce que cet objectif soit atteint, des permis de séjour temporaire devraient être délivrés aux personnes à charge à l'étranger de personnes protégées.

3. Résidents temporaires

L'instauration, l'an dernier, de seuils pour les résidents temporaires (travailleurs étrangers temporaires et étudiants internationaux) n'est pas la solution pour résoudre le problème de leur

précarité. Le CCR reste également profondément préoccupé par le discours fallacieux qui établit un lien entre le nombre de résidents temporaires et permanents et les pressions exercées sur le logement et d'autres services. Lorsque les dirigeants politiques pointent du doigt les nouveaux arrivants, le soutien et la confiance du public envers l'ensemble du système d'immigration s'en trouvent affaiblis.

- Les personnes qui n'ont qu'un statut temporaire au Canada sont vulnérables : elles n'ont pas accès aux nombreuses protections légales et services pour lesquels elles cotisent et sont constamment menacées d'être forcées de quitter le Canada. Cette précarité et cet isolement les exposent à l'exploitation.
- Les individus sont protégés et l'ensemble de la société canadienne est renforcé lorsque les gens ont un statut permanent.

Recommandations :

- Revoir les politiques d'immigration pour garantir que les personnes qui vivront ici à long terme arrivent en tant que résidents permanents ou soient en mesure de faire rapidement la transition vers la résidence permanente.
- Assurer une meilleure protection contre l'exploitation pour les personnes ayant un statut temporaire, notamment en fournissant des **permis de travail ouverts**, et en garantissant l'égalité d'accès aux services sociaux.
- Travailler avec les homologues provinciaux pour réformer les lois, les politiques et les programmes de logement afin de garantir le droit au logement et abandonner les discours dangereux qui établissent un lien fallacieux entre l'immigration et l'accès au logement et à d'autres services essentiels pour tous au Canada.
- Honorer l'engagement de régulariser ceux qui vivent et contribuent à notre pays depuis des années sans statut ni avantages.